

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. CHAPUIS, I. CHARRY, D. CLAVEL, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, C. LAMBERT, D. LEBLANC, M. MONGET, J-Y. RAQUIN, M. VEAULIN

Absents excusés : S. BIGUEUR (pouvoir à M. VEAULIN), V. MIGUEL (pouvoir à B. LACOMBRE), P. FERREIRA (pouvoir à S. CHAPUIS), O. FELTIN (pouvoir à J-F. GARNIER), N. LAVIER (pouvoir à M. BAILLON), L. POMMIER (pouvoir à I. CHARRY)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 4 JANVIER 2016

Néant.

FINANCES ET GESTION

Intercommunalité

Bernard LACOMBRE a participé, à l'invitation de M. Le Préfet de Saône-et-Loire, à la réunion du 1^{er} février de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI 71). Trois communes de Saône-et-Loire ont demandé à être rattachées à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (Cheilly-les-Maranges, Sampigny-les-Maranges et Saint-Loup-Géanges). L'avis de la CDCI de Côte-d'Or étant déterminant, la CDCI de Saône-et-Loire lui a retransmis cette demande avec un avis favorable exprimé à l'unanimité. Voir à ce sujet le Journal de Saône-et-Loire du 2 février.

URBANISME ET TRAVAUX

P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme doit maintenant être promulgué le lundi 8 février prochain, ce qui a pour effet de le rendre opposable aux tiers, en ce sens qu'il va désormais régir l'urbanisme communal. Tant que la commune n'est pas rattachée à une communauté d'agglomération, elle doit choisir, une fois dotée d'un PLU, entre l'instruction des permis de construire par elle-même ou par les services de l'Etat. Dans ce contexte, le conseil accepte à l'unanimité la conclusion par le maire d'une convention de partenariat avec la DDT déléguant à celle-ci l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme entre le 8 février et le 31 décembre 2016, sachant qu'au delà la commune sera rattachée à une communauté d'agglomération autonome.

Zone d'activités des Plantes

Le permis de construire du supermarché a été examiné par l'antenne de Chalon-sur-Saône de la Direction des Territoires et a fait l'objet d'un débat contradictoire entre cette instance et la commune, assistée des dirigeants de Techniques Topo, lors d'une réunion tenue le vendredi 22 janvier. Plusieurs documents complémentaires sont à fournir, dont en priorité le plan de masse dont tous les détails ont été arrêtés avec Techniques Topo qui en finira la mise à jour dans la semaine, ainsi que le dossier de loi sur l'eau, qui sera achevé par le bureau d'études TECTA de Beaune dès réception du plan de masse. La DDT doit nous dire si la première tranche de la ZA peut être constituée du seul supermarché, ce qui simplifierait grandement les formalités.

Assainissement

La consultation pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif (SDAC) s'achève. Trois sociétés ont déposé une offre, analysée par l'Agence Technique Départementale.

Bâtiments

Les travaux envisagés en 2016, à valider en mars dans le cadre du budget principal, concernent les accès handicapés des salles des Perrelles, de la Poste et du Foyer Familial. Si le budget le permet, y sera ajouté le remplacement des menuiseries extérieures de la salle de la Poste, très peu isolantes.

Voirie

Le programme 2016, bien chargé avec le démarrage de la ZA des Plantes, sera complété avec la réfection du parking de la salle de la Poste et du chemin rural attenant (entre parking et maison Maurice).

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Maison de santé

Le détail et l'organisation interne des différentes surfaces individualisées ou communes arrêtés par les professionnels est validé à l'unanimité par le conseil, ainsi que le dossier financier affiné par l'OPAC 71, qui servira de support à toutes les demandes de subventions, dont en priorité celle qui va être adressée à l'Etat au titre de la DETR avant le 19 février.

Bulletin d'information communal

Jean-Frédéric GARNIER prépare la première édition pour 2016 du bulletin municipal. Le document doit être diffusé dans les foyers début mars.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Usine de traitement des eaux

Une forte délégation du conseil municipal a visité le samedi 23 janvier l'usine d'Allerey-sur-Saône où les nouvelles installations sont entrées en phase d'essai. A compter de juin, la population des dix communes desservies, dont Saint-Loup-Géanges, va bénéficier d'une eau d'excellente qualité, débarrassée du manganèse par filtration au travers d'un mélange de sable et d'oxyde de manganèse et du calcaire excédentaire par électrolyse, ainsi que des micro-polluants et impuretés par des filtres à charbon actif.

Croqueurs de pommes

On rappelle à tous les habitants l'organisation d'une séance d'information sur la sélection et la taille de variétés locales de pommiers organisée par la commune et l'association des Croqueurs de Pommes dans le verger attenant à l'esplanade Jean-Marie Desvignes, à l'arrière du groupe scolaire, le samedi 20 février à 14h00. La démonstration de taille sera suivie d'un verre de l'amitié.

Entretien des espaces verts

Dès le 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités sera interdit aux agents non formés et diplômés à cet effet. Cette qualification, d'ores et déjà détenue par Alexis Belorgey dans le cadre de son activité professionnelle, reste à acquérir pour le personnel communal.